

La formation d'orthophoniste et de masseur-kinésithérapeute reconnue en Master : le feu vert de Xavier Bertrand et Laurent Wauquiez

[28 octobre 2011]

Le ministère du Travail, de l'emploi et de la santé et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ont reçu aujourd'hui les représentants des masseurs-kinésithérapeutes et des orthophonistes.

Ils leur ont annoncé que leurs formations respectives, en cours de rénovation, seront reconnues en Master dans les conditions suivantes :

- **La reconnaissance de la formation généraliste en Master 1**

Les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes pourront exercer leur profession à l'issue d'une formation initiale, que les deux ministères vont rénover de façon à ce qu'elles soient reconnues en M1.

Pour les masseurs-kinésithérapeutes, cette formation comprendra une première année de préparation et de sélection à l'université. Cette première année, déjà prévue par de nombreux instituts de formation et qui a fait ses preuves, sera donc progressivement généralisée à l'ensemble des instituts, dans des conditions qui préserveront la diversité du recrutement et l'équité de la sélection.

Pour les orthophonistes, la formation qui se déroule déjà à l'université sera rénovée de façon à être également reconnue en M1. La rénovation conduira également à harmoniser les modalités de formation tant théoriques que pratiques dans l'ensemble des écoles universitaires préparant au certificat de capacité en orthophonie.

- **La reconnaissance de la formation avancée en Master 2**

Sur la base du rapport Hénart- Berland- Cadet, Xavier BERTRAND et Laurent WAUQUIEZ engagent les professionnels à déterminer des champs de « pratiques avancées ».

Ces travaux permettront de déterminer le contenu d'une année de formation universitaire complémentaire de niveau Master 2, destinée à répondre aux besoins de rééducation spécifiques de certains patients, permettant ainsi de jeter les bases de deux nouvelles professions : kinésithérapeute-praticien et orthophoniste-praticien.

Ces travaux associeront, sous l'égide du ministère chargé de la Santé et avec le concours de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé, l'ensemble des parties prenantes : rééducateurs et médecins prescripteurs (médecins de médecine physique et réadaptation, neurologues, ORL...).

Ces réflexions s'adosseront à des protocoles de coopérations (article 51 de la loi HPST), d'initiatives locales ou nationales, initiés par des équipes exerçant en établissements de santé et centres

spécialisés. Une évaluation sera conduite afin d'évaluer la pertinence de ces nouveaux modes d'exercice, leur intérêt pour les patients, et leur apport au plan de l'organisation du système de santé.

Les ministères chargés de la Santé et de l'Enseignement supérieur, dont l'objectif est que la rentrée 2012 se déroule sur la base du nouveau programme de formation, se sont engagés dès 2008 dans la réingénierie des diplômes paramédicaux et leur universitarisation. Ce processus veille à conserver le caractère professionnalisant des formations et la cohérence entre les métiers, pour répondre aux enjeux de notre système de santé, à l'évolution des techniques et des modes de prise en charge des patients. Il s'inscrit aussi dans une dynamique universitaire ambitieuse visant à constituer de vraies opportunités de reconnaissance et de valorisation des professionnels paramédicaux.

Xavier BERTRAND et Laurent WAUQUIEZ s'inscrivent résolument dans les conclusions du rapport Hénart- Berland-Cadet, qui confirme que la démographie médicale en tension et le développement des maladies chroniques exigent la reconnaissance de nouveaux champs d'intervention pour les paramédicaux. Les deux ministères concernés poursuivent ainsi, à la fois la rénovation des formations « socles » et la définition de métiers de niveau intermédiaire. Ces derniers, exercés en complémentarité avec les médecins, amélioreront la qualité de prises en charge, permettront à chaque professionnel de la chaîne du soin se concentrer sur ce qu'il fait de mieux et de mieux collaborer avec les autres, et offriront des perspectives d'évolution professionnelle dans les métiers paramédicaux.